



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

## **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 374**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 4 décembre 2024. :

---

### **No 374 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Ce règlement est disponible au complexe municipal, situé au 5 Route 287, Saint-Denis-de La Bouteillerie aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

---

Noélie Hébert-Tardif,  
Greffière-trésorière adjointe